



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2018**

Le Conseil Municipal de la ville de THOIRY :

* **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2018.

Vote unanime.

* **Accepte** pour le Lot 1 « Restauration scolaire et périscolaire » l'offre du prestataire BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR (01) BOURG-EN-BRESSE, pour son offre de base au prix de 2,74 € HT
+ option n°1 : Fourniture de pain Bio, au prix de 0,10 € HT
+ option n°2 : Fourniture de goûters, au prix de 1,14 € HT

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote unanime.

* **Approuve** le plan de financement définitif ci-dessous relatif à la demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour les travaux d'aménagement de voirie et de sécurité Rue du Mont Blanc.

Dépenses			Recettes		
Intitulé	Montant HT en €	En %	Intitulé	Montant H.T. en €	En %
Maîtrise d'œuvre	17 952,00	11,49	Autofinancement	134 394,92	86,02
SIEA 6 Points lumineux	19 084,17	12,22			
Plans	2 092,75	1,34			
Travaux Part Thoiry	117 102,00	74,95	Co-financements demandés		
			Produit des amendes de police	21 836,00	13,98
Total	156 230,92	100	Total	156 230,92	100

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du programme SYLV'ACCTES dans le cadre des travaux sylvicoles, à intervenir en Forêt Communale pour l'année 2018 et à signer tous les documents afférents à celle-ci,

Dépense prévue	Subvention prévue	Montant restant à la charge de la commune
5 697,00 €	2 278,80 €	3 418,20 €

Annule et remplace la délibération en date du 15 mai 2018.

Vote unanime.

- * **Décide** de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du lycée de Ferney-Voltaire, section step pour contribuer au financement de la participation au championnat de France de step,

Autorise Madame le Maire à verser cette subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6745 du budget de la commune.

Vote unanime.

- * **Décide** de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du Lycée de Ferney-Voltaire pour financer une partie du projet de participation au championnat de France UNSS de gymnastique,

Autorise Madame le Maire à verser cette subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6745 du budget de la commune.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à verser à l'association « La Remise 01 », une subvention exceptionnelle à hauteur de 400 €, conformément au dossier de demande initial,

Dit que les crédits nécessaires seront imputés à l'article 6745 - Subvention exceptionnelle du budget 2018 de la Commune.

Vote unanime.